

BUREAU : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 13 fr

Six mois. 23

Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr

Six mois. 27

Un an. 51

ANNONCES : 20 centimes la ligne

RÉCLAMES : 25 centimes

— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Co place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 6 MAI 1879

BULLETIN QUOTIDIEN

La séance du 4 mai, de l'Assemblée nationale complera à coup sûr dans nos annales parlementaires. Le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier sur les marchés souscrits par les bureaux de la guerre, restera, sans aucun doute, comme l'un des actes d'accusation les plus foudroyants qui aient été formulés contre les pratiques frauduleuses d'une administration, par l'organe d'un pouvoir parlementaire. L'Assemblée tout entière a applaudi aux paroles justement indignées de l'orateur. Dans un langage plein d'honnêteté, le président de la commission des marchés a exposé d'abord les monstrueuses spéculations révélées par l'examen des marchés d'armes et de munitions passés par l'administration de la guerre, au mois de juillet 1870. Après cet exposé, l'honorable orateur a démontré que ces scandales n'étaient point de purs accidents, qu'ils étaient la suite et le résultat d'un système de corruption institué de longue date, et il a expliqué comment l'administration de la guerre, sous l'empire, au lieu de traiter directement avec les industriels et les maisons honorablement constituées, avait recours constamment à une bande de créatures qui prélevaient ainsi sur la fortune publique des bénéfices considérables.

M. d'Audiffret-Pasquier s'est demandé ensuite s'il n'y avait pas lieu de rechercher avec soin quel emploi avait été fait de ces crédits ordinaires et extraordinaires, crédits énormes que l'empire faisait voter au corps législatif, et qui étaient destinés, disait-on, à approvisionner nos arsenaux. L'orateur a terminé en insistant sur la nécessité de soumettre à l'avenir les bureaux de la guerre, aux règles ordinaires qui président à la comptabilité publique, règles tutélaires dont les bureaux se sont trop longtemps affranchis.

Mais nous ne saurions prétendre analyser ici l'ensemble de ce terrible réquisitoire, contre le second empire, dont l'Assemblée a ordonné, à l'unanimité, l'insertion dans le *Moniteur des Communes* et la publication à des milliers d'exemplaires, afin qu'il soit lu de la France entière. Disons seulement que l'Assemblée a voté d'acclamation les conclusions de la commission des marchés et qu'elle a décidé, en outre, que cette commission même serait chargée des travaux d'enquête dont la nécessité venait d'être démontrée par M. d'Audiffret-Pasquier.

ESPAGNE

A peine arrivé à Vera, Charles VII a rédigé les deux proclamations suivantes, qui ont été aussitôt imprimées; et, à cette heure, elles sont répandues dans tous les hameaux des quarante-neuf provinces de l'Espagne.

Espagnols,
Me voici parmi vous; je viens consacrer ma vie à votre bonheur, l'Espagne le sait, le monde entier aussi.

Les principes inscrits sur mon drapeau sont connus, car je les ai proclamés hautement. Ce sont les saints principes qui ont fait notre nom si glorieux et si respecté. Vous êtes victimes d'une minorité audacieuse, qui vous a infligé le joug d'un étranger.

Je viens vous sauver, vous rendre votre bien-être, votre influence dans le monde, votre indépendance nationale.

Chaque goutte de sang versé sera une blessure pour mon cœur; car mon cœur est le vôtre, c'est le cœur de notre patrie.

Espagnols! le Roi vous appelle tous, sans exception, pour que vous accouriez autour de notre drapeau traditionnel sur lequel nos pères ont écrit :

DIEU, PATRIE ET ROI.

Humilions nos têtes devant Dieu, honorons son nom et ses autels, et il nous donnera du courage pour achever l'œuvre de salut.

Unissons-nous dans ce cri: A bas l'étranger! et devant les rugissements du lion espagnol fuiront épouvantés les instruments de la révolution et les satellites de l'Italie.

Espagnols! venez tous à moi; si vous venez unis, l'entreprise qui doit vous rendre la paix, l'abondance, le fueros, la vraie liberté sera facile à votre Roi.

CARLOS.

Vera, 2 mai 1872.

Soldats!

A travers quarante générations, vous avez gardé, comme de vaillants hommes et des Espagnols, de pères en fils, le feu sacré de l'indépendance.

Avec votre sang généreux, vous avez écrit, dans les pages de l'histoire, mille noms héroïques, depuis Sagonta jusqu'à Bailen, et vos gloires débordant de la Péninsule, vous avez promené le drapeau espagnol, couvert de lauriers, depuis Otumba jusqu'à Lépante.

Alors les rois étaient capitaines et la ruade capote de soldat était un titre de noblesse.

Ces temps sont passés : la Révolution, vilipendant votre uniforme, vous convertit en mercenaires de petites ambitions.

Aujourd'hui on méprise l'orgueil espagnol, la discipline est relâchée, le mérite méconnu, la trahison récompensée, et, sourds aux cris que vos pères indignés poussent du fond de leurs tombes, vous souffrez le joug étranger, portant un drapeau qui n'est pas la bannière des héros de Deux-Mondes.

Soldats! votre roi légitime vous appelle pour votre gloire, votre discipline, votre honneur, votre antique grandeur.

Le drapeau que lève mon bras et que je ne rendrai pas tant qu'il en restera un lambeau à montrer, est le drapeau de nos aïeux, la bannière de notre indépendance et de nos conquêtes.

Soldats! si l'étranger vous envoie contre moi, et si vous osez faire feu sur votre Roi, j'admirerai toujours votre valeur, tout en pleurant pour l'honneur national. Vous serez toujours mes enfants de prédilection, et ainsi je vous appelle, comme mes amis, pour vous rendre votre noblesse perdue, votre discipline oubliée, vos gloires vendues, vos récompenses méritées; pour sauver la patrie avec vous, vous honorant comme les meilleures et m'honorant de partager vos fatigues. Roi et soldat, je m'enorgueillirai toujours de porter votre uniforme.

Soldats! comme un père je vous appelle: venez tous pour votre Dieu, pour la patrie et pour votre Roi.

CARLOS.

Vera, 2 mai 1872.

Nos correspondances datées de Madrid, 2 mai, annoncent une alliance entre les carlistes et les républicains. Nous enregistrons cette nouvelle, comme presque tous les ren-

seignements qui nous arrivent d'Espagne, avec la plus grande réserve.

Voici le plan qu'on attribue aux insurgés: soulèvement des républicains dans les grandes villes, Madrid, Saragosse, Barcelone, Valence, Séville; si ce soulèvement n'est pas possible, faire en sorte que le gouvernement concentre des troupes dans les capitales menacées; opérer en même temps dans le sud et dans l'ouest de la Péninsule, en laissant le nord et le centre aux carlistes.

Les troupes régulières, éparpillées sur tant de points différents, seront évidemment insuffisantes pour vaincre l'insurrection, qui pourra tout au moins se localiser dans les grandes provinces dont les passages sont faciles à garder.

Le ministre de la guerre organise en toute hâte un troisième corps d'armée pour opérer dans le Sud; M. Gambala en prendrait le commandement. Ce corps d'armée aurait pour mission de forcer les républicains à se retrancher sur les points où il serait difficile de les atteindre sans doute, mais d'où, au moins, ils ne pourraient pas s'étendre et seconder utilement les carlistes.

Le roi songe plus que jamais à un voyage prochain. Sans cesse agité par les idées les plus sombres, son esprit se reporte sur l'assassinat du général Prim. Lors de son altercation avec le député Danato, le souverain aurait reproché avec amertume aux gens intéressés qui l'entourent; leur peu de fidélité, en ajoutant: Je saurai déjouer leurs plans et les laisser s'entre-déchirer sans exposer ma famille à leurs fureurs insensées; je partirai pour l'Italie. M. Danato aurait répondu sur le même ton récriminateur. Toute la presse reproduit aujourd'hui le compte-rendu de cette entrevue.

L'insurrection carliste manque d'armes et de munitions. Une lettre de Navarre dépeint les factieux comme mal armés, beaucoup n'ont que de vieux fusils ou bâtons. Cette lettre se termine par cette phrase écrite de visu: « On trouverait difficilement un seul homme valide qui ne fesse point partie de l'insurrection; la faction est populaire ici, et il faudra du temps pour s'en rendre maître. »

L'intérêt tout particulier que présente pour notre agriculture l'incident soulevé, ces jours-ci, à la Chambre, à propos de la peste bovine, nous engage à en reproduire le compte-rendu *in extenso*, d'après l'Officiel.

M. le président. La parole est à M. Beaucarne-Leroux pour adresser une question à M. le ministre de l'Agriculture.

M. Beaucarne-Leroux. J'ai l'honneur d'adresser une question à M. le ministre de l'Agriculture, après l'en avoir prévenu. Je veux l'entretenir du retard apporté au paiement des indemnités qui sont dues aux propriétaires d'animaux abattus pour cause de typhus contagieux.

Une partie de ces indemnités qui sont dues remontent à huit mois et même à une année. Il en résulte des dommages considérables pour un certain nombre de petits cultivateurs qui n'ont pas le moyen de remplacer leur bétail. Ils ne peuvent utiliser leur nourriture, vendre leurs produits, et ce qui est plus grave, c'est qu'ils se trouvent privés d'engrais dans la ferme pour fumer leur terre; enfin de nombreuses réclamations s'élevaient de toute part à cet égard.

Mais ce qui est plus grave, et c'est surtout sur ce point que j'appelle l'attention de M. le ministre de l'Agriculture, c'est que les indemnités qui sont dues n'étant pas payées, il arrive que les cultivateurs croient et se persuadent que le gouvernement ne payera rien. Et savez-vous ce qui se passe actuellement? C'est que lorsque le typhus apparaît dans une étable, le cultivateur ne fait plus

de déclaration: il préfère faire appeler des empiriques pour soigner son bétail, jusqu'à ce que le mort s'ensuive, et vendre clandestinement les animaux les moins malades, mais portant le germe de la maladie; il résiste même à l'autorité pour la visite de ses étables. Il en résulte les conséquences les plus fâcheuses: c'est que cette terrible maladie, qui se réduisait à quelques cas isolés et qui tendait à disparaître, a repris une nouvelle intensité depuis quelques semaines. Dans le seul arrondissement de Dunkerque, dans le département du Nord, le typhus est apparu de nouveau dans sept communes presque instantanément, et le bétail d'une trentaine d'étables a été décimé. Cette situation a paru si grave et si alarmante, que le préfet du Nord a dû prescrire de nouveau l'interdiction des foires et des marchés.

En présence de ce danger, il importe de prendre les mesures les plus promptes pour arrêter la maladie. Le moyen le plus efficace, c'est de payer au plus tôt les indemnités qui sont dues, afin de rassurer les cultivateurs et de les amener à faire leurs déclarations.

Dans ces conditions, je conjure M. le ministre de l'Agriculture de vouloir prendre les dispositions qui lui paraissent nécessaires pour arriver à ce résultat. Il y va de l'intérêt du Trésor, de l'Agriculture et de l'alimentation publique. (Marques d'approbation.)

M. Teisserenc de Bort, ministre de l'Agriculture et du commerce. Messieurs, il est malheureusement vrai que le typhus des bêtes à cornes, qui semblait en voie de disparaitre du département du Nord, et, je peux ajouter, de toute la France, a pris dans ce département une extension subite qui est de nature à nous donner de sérieuses inquiétudes.

Mais je suis heureux de pouvoir assurer à l'Assemblée et à mon honorable collègue M. Beaucarne-Leroux, que le ministère à la tête duquel j'ai l'honneur d'être placé est complètement irresponsable des accidents qu'il vient de signaler.

En effet, messieurs, les paiements des indemnités dues pour le typhus des bêtes à cornes ont été faits chaque fois que des dossiers complets, accompagnés des pièces justificatives nécessaires pour s'assurer de la réalité de la perte et du montant du dommage, sont arrivés à l'administration.

Si vous voulez me le permettre, je vous indiquerai les dates des paiements opérés pendant l'année 1871: 27 juillet, 27 septembre, 20 octobre, ce dernier s'élève à une somme de 309,057 fr. Un autre règlement a eu lieu encore le 15 avril 1872.

L'Assemblée le voit donc: chaque fois que des dossiers lui sont parvenus sous une forme régulière, l'administration s'est empressée de payer, parce qu'elle comprend très-bien la situation très-douloureuse des malheureux cultivateurs...

M. des Rotours. Je demande la parole. M. le ministre de l'Agriculture et du commerce... qui perdent ainsi le ressort de leurs exploitations, et elle s'est empressée de pourvoir des situations si dignes d'intérêt.

Il est vrai, ainsi que vous le faisiez remarquer l'honorable M. Beaucarne-Leroux, qu'il y a un certain nombre de sommes dues qui remontent déjà à une époque assez éloignée. Ainsi la plus grande partie des indemnités de l'année 1871 n'ont pas été payées. Mais le département de l'Agriculture n'a reçu les dossiers des affaires qui concernent ces faits que le 11, le 16 et le 26 mars derniers.

Depuis cette époque, on s'est occupé, avec le plus grand empressement, de les dépouiller, et j'espère que, dans un très-petit nombre de jours, ou pourra ordonner ces différentes sommes. Mais vous voyez que le département de l'Agriculture n'est pas en défaut. (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, demain j'apporterai une preuve malheureusement trop probante de notre intention de payer rapidement toutes les indemnités, en demandant à l'Assemblée un crédit supplémentaire de six millions pour pouvoir au paiement des indemnités dues pour abattage des bêtes à cornes atteintes par le typhus. (Mouvement.) Vous voyez donc que l'administration se préoccupe bien sérieusement de ses devoirs vis-à-vis de l'Agriculture.

Maintenant, je vous demande la permission de dire quelques mots des mesures que nous avons prises pour couper court au développement de la contagion dans le département du Nord; car, vous le pensez bien, nous n'avons pas attendu l'interpellation de notre honorable collègue pour nous mettre sérieusement à l'œuvre.

Quand nous nous sommes aperçus que le typhus, qui était en décroissance, commençait à repaître avec une certaine intensité, nous avons envoyé un inspecteur dont le nom est certainement très-connu de vous et de tous les agriculteurs, le savant professeur à l'école d'Alfort, membre de l'Institut, M. Bouley, avec mission de rechercher, d'une part, les causes de cette recrudescence, et, d'autre part, de se concerter avec le préfet et avec la commission sanitaire de Lille pour arrêter les mesures à prendre.

Ces mesures ont été prises d'une manière immédiate; elles ont été appliquées deux jours après l'arrivée de l'inspecteur; nous en espérons un résultat assez prompt, mais nous ne trouvons pas qu'il soit assez décisif, parce que ces mesures ne trouvent pas un concours suffisant dans les populations. Soit par ignorance, soit dans l'espoir de sauver des animaux qu'elles ne voudraient pas voir abattre, soit parce qu'elles sont sous le coup des détestables conseils empiriques leur promettant la guérison des bêtes atteintes, alors qu'ils ne servent qu'à créer des foyers d'infection, les populations dissimulent les cas de typhus qui existent dans leurs étables, et quand une fois le mal est déchaîné, il est trop tard pour chercher à y remédier.

Ainsi, dans un arrondissement du département du Nord, l'arrondissement de Dunkerque, nous allons être obligés de procéder par les moyens qui ont, si bien réussi à la Belgique, à la Bavière et à toute l'Allemagne: l'établissement de cordons sanitaires. J'ai donc prié M. le ministre de la guerre de vouloir bien envoyer des troupes, de la garnierie surtout, si cela lui est possible, afin de cantonner d'une manière complète le fléau dans cet arrondissement et d'interrompre tout point de contact avec les arrondissements voisins. (Très-bien! très-bien!)

Nous étions arrivés à ce moment où nous croyions en avoir fini avec la peste bovine; il n'y avait plus que deux ou trois départements dans lesquels quelques cas, très-peu nombreux, se montraient. En venant dans la séance de demain, demander à l'Assemblée les crédits supplémentaires nécessaires pour payer les indemnités régularisées, j'espère pouvoir lui annoncer que c'était pour la dernière fois que je l'entretenais de cette question. J'ai la confiance que, grâce aux mesures très-énergiques dont je viens de parler, nous arriverons à triompher du typhus et qu'il nous sera permis de rendre à l'Agriculture la liberté d'action et la sécurité dont elle a besoin. (Très-bien! très-bien!)

M. des Rotours. Je remercie M. le ministre de la déclaration qu'il vient de faire, à savoir que les indemnités dues aux cultivateurs seraient soldées sans retard; seulement une déclaration ne pourrait suffire à l'Agriculture, qui en a reçu déjà deux analogues à celle que nous venons d'entendre. Il est indispensable de mettre en lumière la cause des retards qui se sont produits dans le paiement des indemnités.